

SERVICE DE COLLECTES AUX PROFESSIONNELS

LE CARTON

	Fréquence	Collecte	Période
Grand rue	Du lundi au samedi	9h30 - 10h30	Toute l'année (sauf 25 décembre et 1 ^{er} janvier)
Périphérique (Hors Grand rue)	Lundi, mercredi et vendredi		



Cartons pliés et aplatis

**LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIÉS
ET REGROUPÉS DANS UN CARTON PLUS GRAND.
LA COLLECTE NE SERA PAS EFFECTUÉE
EN CAS DE PRÉSENCE DE SACS EN PLASTIQUE,
DE DÉCHETS ALIMENTAIRES...**

La collecte est assurée devant chaque commerce, merci de permettre le passage du véhicule de collecte (parasols, rideaux, chaises...).

Tout dépôt en dehors des jours et horaires de collecte est passible d'une amende de 2^e à 5^e classe
(de 150 à 1500 €) selon le code pénal, articles R632-1, R635-8, R644-2.

Des bacs spécifiques pour les cartons peuvent être fournis à la condition de pouvoir être stockés sur le domaine privé en dehors des heures de collecte. Contactez le Pôle environnement & valorisation pour obtenir votre bac.

LE VERRE se recycle à 100% et à l'infini !

Fréquence Collecte (matin) Période

Lundi et vendredi

8h-12h

Toute l'année sauf
le 25 Décembre,
le 1^{er} janvier
et le 1^{er} mai.



Bouteilles en verre, pots et bocaux en verre,
sans bouchons ni couvercles, vidés, non rincés

LES BACS À VERRE DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA COLLECTE LA VEILLE AU SOIR DU JOUR DE PASSAGE, ET RENTRÉS APRÈS LA COLLECTE.

Pour se procurer un bac, contactez le Pôle Environnement.

PAS DANS CE BAC !

VAISSELLES, VERRES DE TABLE, CENDRIERS, TASSES À CAFÉ,
BOUCHONS, COUVERCLE, VITRES, AMPOULES.



POUBELLE GRISE



POUBELLE JAUNE



CENTRE
DE VALORISATION

LES ORDURES MÉNAGÈRES LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Ils doivent être apportés aux points d'apport volontaire. En dehors des heures de passage du service de collecte du verre, des points d'apport volontaire sont à votre disposition. Il est également possible de déposer gratuitement les cartons dans les déchèteries dédiées aux professionnels.

